



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
TENUE LE LUNDI 5 JUIN 2017, À 20 H, À L'HÔTEL DE VILLE**

**SONT PRÉSENTS :** Mmes Chantal Riopel, conseillère  
Janie Tremblay, conseillère  
MM. Claude Bélanger, conseiller  
Robert Bibeau, conseiller  
Robert Groulx, conseiller  
Guy Rondeau, conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. André Hénault, maire

**ÉGALEMENT PRÉSENTS :** MM. Claude Crépeau, directeur  
général et secrétaire-trésorier  
David Cousineau, greffier et  
secrétaire-trésorier adjoint

**LA SÉANCE EST OUVERTE**

2017-06-259

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Sur la proposition de Robert Groulx  
Appuyée par Guy Rondeau  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE l'ordre du jour suivant soit et est adopté comme suit :**

**1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2.0 PROCÈS-VERBAL**

Séance ordinaire du 15 mai 2017

**3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

**4.0 SECRÉTARIAT**

4.1 Liste des comptes à payer

4.2 Lanaudière Mémoire et Racines – Protocole d'entente  
Festival Mémoire et Racines 2017 – Approbation

4.3 Gestion documentaire – Destruction de documents

4.4 Élection 2017 – Support logistique et matériel – innovision+  
Paiement de facture partielle

4.5 Vérification externe pour l'exercice 2016 – Firme de  
comptables professionnels agréés Boucher Champagne  
Thiffault inc. – Paiement de facture finale

4.6 Covoiturage Lanaudière - J'embarque! – Désignation  
d'un stationnement incitatif

4.7 Gestion documentaire – Soumission d'un calendrier de  
conservation à la Bibliothèque et Archives nationales du  
Québec

4.8 Lot 6 103 392 – Cession de terrain sur le boulevard  
Sainte-Anne – Autorisation de signature

## **5.0 SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES**

- 5.1 Croix-Rouge Canadienne – Division du Québec – Lettre d’entente « Services aux sinistrés » 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020
- 5.2 Service de la prévention des incendies – Changement de statut pour M. Frédéric Lafrenière – Pompier classe 2
- 5.3 Fin de la période d’essai – Pompier à temps partiel
- 5.4 Hydro Météo, experts-conseils – Travaux de soutien aux opérations de bris de couvert de glace par l’aérogليسeur Rivière L’Assomption – Saison 2017 – Paiement de facture
- 5.5 Service de la prévention des incendies – Embauche d’un pompier junior
- 5.6 Service de la prévention des incendies – Fourniture d’un système de radiocommunication numérique vocal Autorisation d’aller en appel d’offres

## **6.0 SERVICE TECHNIQUE ET TRAVAUX PUBLICS**

- 6.1 Marquage sur la chaussée des rues et pistes cyclables Paiement de facture
- 6.2 Fourniture d’équipement de mesure et de transmission pour les débitmètres d’eau usée – Octroi du contrat
- 6.3 Travaux de programmation à la centrale d’eau potable Robert-Boucher – Octroi du contrat
- 6.4 Soumissions – Fourniture et pose d’un revêtement acrylique sur deux terrains de tennis au parc D’Ailleboust Octroi du contrat
- 6.5 Fourniture d’afficheurs de vitesse radar mobile et fixe Signalisation Kalitec inc. – Paiement final de factures
- 6.6 Règlement 2067-2016 – Confection des plans et devis et exécution des travaux de fondation de rue, d’aqueduc, d’égouts sanitaire et pluvial non conventionnel, d’asphaltage et d’éclairage pour la rue des Ormeaux, le boulevard L’Assomption et la rue des Colibris – Paiement de facture provisoire
- 6.7 Étude et estimation sur la construction d’une nouvelle prise d’eau brute existante – Centrale d’eau potable Robert-Boucher – Firme d’ingénierie Beaudoin Hurens Paiement final
- 6.8 Réalisation de l’audit quinquennal et d’un schéma du procédé de traitement de la centrale d’eau potable Robert-Boucher – Firme d’ingénierie Beaudoin Hurens – Paiement final
- 6.9 Demande de Mme Janick Noury pour la coupe de deux arbres au 143, rue Sainte-Adèle – Autorisation
- 6.10 Demande de Mme Rollande Moulin pour la coupe d’un arbre au 112, rue Bousquet – Autorisation
- 6.11 Règlement 2089-2017 – Règlement encadrant la circulation des véhicules routiers – Adoption

- 6.12 Fourniture et installation d'un panneau électrique de 125 ampères à la plage Maria-Goretti – Octroi du contrat
- 6.13 Fourniture et installation d'un panneau de transfert électrique et d'un fusible de 150 ampères au centre Saint-Jean-Bosco – Octroi du contrat

## **7.0 SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT**

- 7.1 Demande de dérogation mineure – 93, rue de la Petite-Noraie – Lot 4 561 005 – Acceptation
- 7.2 Règlement 2086-2017 – Modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin de ne plus restreindre à 7 mètres la hauteur des bâtiments principaux pour les stations-service Adoption
- 7.3 Règlement 2087-2017 – Modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin d'autoriser l'habitation au-dessus des services professionnels, d'affaires et financiers dans la zone S19 – Adoption

## **8.0 LOISIRS ET CULTURE**

- 8.1 Service des loisirs – Fourniture de chaises empilables Autorisation d'aller en appel d'offres

## **9.0 REQUÊTES**

- 9.1 Les Auberges du cœur de Lanaudière – 6<sup>e</sup> tour cycliste Autorisation de passage
- 9.2 Défi Vélo Lanaudière – Édition 2017 – Participation municipale
- 9.3 Maison et jardins Antoine-Lacombe – Affichage pour la Série estivale – Autorisation

## **10.0 INFORMATION**

- 10.1 Campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux 2017 – 11<sup>e</sup> édition – Association pulmonaire du Québec Autorisation
- 10.2 Les Journées de la culture – 21<sup>e</sup> édition – Proclamation des Journées de la culture
- 10.3 Rapport des permis de construction – Mai 2017

## **11.0 AUTRES SUJETS**

- 11.1 Réfection de la portion du rang Double sur le territoire de la municipalité de Saint-Charles-Borromée – Autorisation pour réaliser les travaux
- 11.2 Regroupement des offices d'habitation sur le territoire de la MRC de Joliette – Nomination d'un représentant au comité de travail et de concertation
- 11.3 Entente concernant la panne à la centrale d'eau potable Robert-Boucher – Autorisation de signature
- 11.4 Règlement 2045-2015 – Exécution des travaux de réfection de deux sections du rang de la Petite-Noraie Entente concernant l'exécution des travaux – Autorisation de signature

- 11.5 Appel d'offres concernant la réparation et le renouvellement des systèmes de climatisation et de chauffage au Centre Saint-Jean-Bosco – Annulation
- 11.6 Embauche équipe animation – Camp de jour 2017
- 11.7 Programme d'infrastructures Québec-Municipalités PIQM-MADA – Prolongement du réseau multifonctionnel rue Roméo-Gaudreault

## **12.0 DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE**

## **13.0 LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-06-260

### **PROCÈS-VERBAL**

**Sur la proposition de Robert Bibeau  
Appuyée par Claude Bélanger  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** le procès-verbal suivant soit et est adopté comme il a été rédigé;

- séance ordinaire du 15 mai 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le président invite les personnes présentes à poser des questions sur l'ordre du jour et l'administration en général.

2017-06-261

### **LISTE DES COMPTES À PAYER**

**ATTENDU** les registres des chèques des fournisseurs du 16 mai au 5 juin 2017;

**CONSIDÉRANT** que des crédits sont disponibles au budget et dans les règlements d'emprunt;

**Sur la proposition de Robert Bibeau  
Appuyée par Claude Bélanger  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à faire le paiement des dépenses suivantes :

- chèques des fournisseurs n<sup>os</sup> 40867 à 40988, du 16 mai au 5 juin 2017, pour un montant de 1 238 292,17 \$;

Le tout tel qu'il apparaît sur les registres des chèques des fournisseurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**LANAUDIÈRE MÉMOIRE ET RACINES – PROTOCOLE D'ENTENTE  
FESTIVAL MÉMOIRE ET RACINES 2017 – APPROBATION**

**ATTENDU** que la Municipalité désire renouveler son entente de partenariat dans la réalisation du festival de musique traditionnelle nommé « Mémoire et Racines » pour l'année 2017;

**CONSIDÉRANT** que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Robert Bibeau  
Appuyée par Guy Rondeau  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** les membres du conseil de la municipalité entérinent le protocole d'entente à intervenir avec Lanaudière Mémoire et Racines, en vue de la réalisation du festival de musique traditionnelle nommé « Mémoire et Racines » qui se tiendra au parc Saint-Jean-Bosco du 28 au 30 juillet 2017;

**QUE** le maire ou en son absence le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier ou en son absence le directeur général adjoint soient autorisés à signer les protocoles d'entente donnant effet à la présente;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à Mme Josée Latendresse, directrice générale de Lanaudière Mémoire et Racines et à Mme France Rivest, directrice du Service des loisirs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**GESTION DOCUMENTAIRE – DESTRUCTION DE DOCUMENTS**

**ATTENDU** que la salle d'archive a atteint sa capacité maximale;

**ATTENDU** les listes de dossiers à détruire présentées par le directeur général et secrétaire-trésorier lors de séances antérieures;

**ATTENDU** que plusieurs dossiers financiers et d'élection sont conservés depuis plusieurs années sans obligation légale;

**Sur la proposition de Janie Tremblay  
Appuyée par Claude Bélanger  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** l'ensemble des dossiers financiers et d'élection ont ou seront détruits conformément à la loi et au calendrier de conservation et que des mesures concernant la confidentialité du processus seront mise en place.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**ÉLECTION 2017 – SUPPORT LOGISTIQUE ET MATÉRIEL  
INNOVISION+ – PAIEMENT DE FACTURE PARTIELLE**

**ATTENDU** la facture partielle reçue de la firme innovision+, en date du 16 mai 2017, concernant le soutien technologique aux fins de la confection et de la révision de la liste électorale et des autres processus électoraux en vue de l'élection générale 2017, selon la résolution 2017-04-179;

**CONSIDÉRANT** la recommandation positive du directeur général et secrétaire-trésorier;

**CONSIDÉRANT** que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Janie Tremblay  
Appuyée par Guy Rondeau  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** les membres du conseil de la municipalité autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier à payer la somme suivante :

- innovision+  
Facture n° 17090                      10 453,80 \$ taxes incluses

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-06-265

**VÉRIFICATION EXTERNE POUR L'EXERCICE 2016 – FIRME  
DE COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS BOUCHER  
CHAMPAGNE THIFFAULT INC. – PAIEMENT DE FACTURE  
FINALE**

**ATTENDU** les factures reçues de la firme de comptables professionnels agréés Boucher Champagne Thiffault inc., en date du 23 mai 2017, concernant la vérification des registres et procédés comptables pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016;

**ATTENDU** le montant additionnel de 1 638,39 \$ taxes incluses, approuvé par le directeur général adjoint, concernant la modification appliquée rétroactivement avec retraitement des états financiers comparatifs de la convention comptable du Fonds pour parcs et terrains de jeux;

**CONSIDÉRANT** la recommandation positive du directeur général et secrétaire-trésorier;

**CONSIDÉRANT** que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Claude Bélanger  
Appuyée par Robert Bibeau  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** les membres du conseil de la municipalité autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier à payer la somme suivante :

- Boucher Champagne Thiffault inc.  
Facture n° 1705104                      13 682,03 \$  
Facture n° 1705105                      1 638,39 \$  

---

15 320,42 \$ taxes incluses

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-06-266

**COVOITURAGE LANAUDIÈRE – J’EMBARQUE! – DÉSIGNATION DE STATIONNEMENTS INCITATIFS**

**ATTENDU** que le projet *Covoiturage Lanaudière - J'embarque!* du Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL) stipule notamment que le conseil municipal de Saint-Charles-Borromée appuie le projet *Covoiturage Lanaudière - J'embarque!* en identifiant, le moment venu, les sites potentiels d'implantation de trois stationnements incitatifs et en diffusant les outils de promotion sur son site Internet et dans son bulletin municipal;

**Sur la proposition de Robert Groulx  
Appuyée par Claude Bélanger  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Charles-Borromée :

- désigne les stationnements de l'hôtel de ville et du centre communautaire Alain-Pagé comme des lieux d'implantation désignés pour le projet cité en titre;
- autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer le protocole d'entente devant intervenir entre les deux parties;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Marc-André Poirier, chargé de projets pour le Conseil régional de l'environnement de Lanaudière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-06-267

**GESTION DOCUMENTAIRE – SOUMISSION D'UN CALENDRIER DE CONSERVATION À LA BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC**

**ATTENDU** qu'en vertu de la *Loi sur les archives (RLRQ, chapitre A-21.1)*, les organismes publics doivent établir, tenir à jour et soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), leur calendrier de conservation;

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Charles-Borromée souhaite procéder à plusieurs modifications de son calendrier de conservation des documents;

**Sur la proposition de Janie Tremblay  
Appuyée par Robert Groulx  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** le greffier et secrétaire-trésorier adjoint soit et est autorisé à soumettre le calendrier de conservation modifié (ci-annexé) à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) et signé tous les documents nécessaires à son approbation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-06-268

**LOT 6 103 392 – CESSION DE TERRAIN SUR LE BOULEVARD SAINTE-ANNE – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**ATTENDU** que la municipalité est propriétaire du lot 6 103 392 qui est une ancienne emprise de rue non utilisée d'une superficie de 81,4m<sup>2</sup>;

**ATTENDU** que ce terrain limite le développement du terrain adjacent (lot 6 103 393);

**ATTENDU** que cette parcelle de terrain n'est plus utile à la Municipalité de Saint-Charles-Borromée;

**CONSIDÉRANT** l'évaluation transmise par la firme Évimbec inc;

**CONSIDÉRANT** la recommandation positive du directeur général et secrétaire-trésorier;

**Sur la proposition de Janie Tremblay  
Appuyée par Chantal Riopel  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** les membres du conseil de la municipalité autorisent la cession du lot 6 103 392 à la Fiducie Famille J.F. Malo en contrepartie d'une somme de 10 000 \$ plus les frais de la transaction à intervenir;

**QUE** le maire ou en son absence le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier ou en son absence le directeur général adjoint soient autorisés à signer les documents donnant effet à la présente;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Jonathan Rondeau, coordonnateur du Service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-06-269

**CROIX-ROUGE CANADIENNE – DIVISION DU QUÉBEC**  
**LETTRE D'ENTENTE « SERVICES AUX SINISTRÉS » 2017-**  
**2018, 2018-2019 ET 2019-2020**

**ATTENDU** que la Municipalité doit prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres;

**ATTENDU** que la mission de la Croix-Rouge est notamment d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence en leur offrant une assistance humanitaire;

**ATTENDU** la volonté de la Municipalité et de la Croix-Rouge de convenir d'une entente écrite;

**Sur la proposition de Robert Groulx  
Appuyée par Guy Rondeau  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** les membres du conseil de la municipalité approuvent la lettre d'entente « Services aux sinistrés » de la Croix-Rouge Canadienne, division du Québec, pour les années 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020 et acceptent de contribuer annuellement à la collecte de fonds de la Croix-Rouge pour un montant annuel pour la durée de l'entente comme suit :

- 2017-2018 : 0,16 \$, par habitant
- 2018-2019 : 0,16 \$, par habitant
- 2019-2020 : 0,16 \$, par habitant

**QUE** le directeur général et secrétaire-trésorier soit désigné à titre de représentant de la Municipalité de Saint-Charles-Borromée;

**QUE** le maire ou en son absence le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier ou en son absence le directeur général adjoint soient autorisés à signer les documents donnant effet à la présente;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à Mme Claudie Laberge, directrice du Service, Gestion des urgences de la Croix-Rouge Canadienne division du Québec, à M. Jacques Fortin, directeur du Service de la prévention des incendies et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-06-270

**SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES**  
**CHANGEMENT DE STATUT POUR M. FRÉDÉRIC LAFRENIÈRE**  
**POMPIER CLASSE 2**

**ATTENDU** le rapport SI-17-11 du directeur du Service de la prévention des incendies, daté du 18 mai 2017, concernant un changement de statut pour M. Frédéric Lafrenière;

**CONSIDÉRANT** que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Robert Groulx**  
**Appuyée par Guy Rondeau**  
**Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** M. Frédéric Lafrenière soit nommé pompier classe 2, et ce, rétroactivement au 1er janvier 2017;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Jacques Fortin, directeur du Service de la prévention des incendies et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-06-271

**FIN DE LA PÉRIODE D'ESSAI – POMPIER À TEMPS PARTIEL**

**CONSIDÉRANT** le rapport du Service de la prévention des incendies, sous le numéro SI-17-13, présenté par M. Jacques Fortin, directeur du Service de la prévention des incendies et M. Claude Crépeau, directeur général et secrétaire-trésorier, sous réserve des dispositions visant la protection des renseignements personnels prévus à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes et sur la protection des renseignements personnels*;

**Sur la proposition de Robert Groulx**  
**Appuyée par Guy Rondeau**  
**Il est résolu à l'unanimité :**

**DE METTRE** fin à la période d'essai de l'employé ayant le numéro d'employé 3035, visé dans le rapport SI-17-13 et que la fin de son lien d'emploi soit effective immédiatement;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à la personne visée par la présente résolution, à M. Jacques Fortin, directeur du Service de la prévention des incendies et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**HYDRO MÉTÉO, EXPERTS-CONSEILS – TRAVAUX DE SOUTIEN AUX OPÉRATIONS DE BRIS DE COUVERT DE GLACE PAR L'AÉROGLISSEUR – RIVIÈRE L'ASSOMPTION SAISON 2017 – PAIEMENT DE FACTURE**

**ATTENDU** qu'en vertu de la résolution 2012-11-7786 adoptée le 5 novembre 2012, les membres du conseil de la municipalité acceptaient de signer une entente avec la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, concernant la surveillance et les travaux d'affaiblissement des glaces sur la rivière L'Assomption;

**ATTENDU** l'offre de services de la firme d'experts-conseils Hydro Météo, retenue par les membres du conseil municipal, en vertu de la résolution 2017-03-103;

**ATTENDU** la facture de la firme d'experts-conseils Hydro Météo, datée du 30 mai 2017, concernant des travaux de soutien aux opérations de bris de couvert de glace par l'aéroglesseur lors de la crue printanière 2017;

**ATTENDU** que lesdits travaux sont admissibles au programme général d'aide financière pour sinistres réels ou imminents, soit un remboursement de 50 % des coûts;

**CONSIDÉRANT** la recommandation positive du directeur général et secrétaire-trésorier;

**CONSIDÉRANT** que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Robert Groulx  
Appuyée par Guy Rondeau  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** les membres du conseil de la municipalité autorisent le paiement de la facture n° 1133, datée du 30 mai 2017, à la firme d'experts-conseils Hydro Météo, concernant des travaux de soutien aux opérations de bris de couvert de glace par l'aéroglesseur lors de la crue printanière 2017, au montant de 7 273,31 \$ taxes incluses, lequel correspond à la part de Saint-Charles-Borromée, soit 52,20 % des coûts;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES – EMBAUCHE D'UN POMPIER JUNIOR**

**ATTENDU** le rapport SI-17-12 préparé par le directeur du Service de la prévention des incendies, en date du 31 mai 2017;

**CONSIDÉRANT** que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Robert Groulx  
Appuyée par Guy Rondeau  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** les membres du conseil de la municipalité embauchent M. Alexandre Lanoue afin de pourvoir un poste de pompier junior, classe 3 de la grille salariale, à compter du 6 juin 2017 et fixent la période de probation à 12 mois;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à MM. Jacques Fortin, directeur du Service de la prévention des incendies et Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-06-274

**SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES – FOURNITURE  
D'UN SYSTÈME DE RADIOCOMMUNICATION NUMÉRIQUE  
VOCAL – AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES**

**ATTENDU** les orientations prises par les membres du conseil municipal lors du lac-à-l'épaule 2016;

**Sur la proposition de Robert Groulx  
Appuyée par Guy Rondeau  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** les membres du conseil de la municipalité autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier à aller en appel d'offres pour la fourniture d'un système de radiocommunication numérique vocal pour le Service de la prévention des incendies et le Service des travaux publics;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Jacques Fortin, directeur du Service de la prévention des incendies et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-06-275

**MARQUAGE SUR LA CHAUSSÉE DES RUES ET PISTES  
CYCLABLES – PAIEMENT DE FACTURE**

**ATTENDU** la facture reçue de l'entreprise A-1 Lignes Jaunes (9219-4463 Québec inc.), en date du 19 mai 2017, selon le contrat octroyé par la résolution 2015-11-9708 concernant le marquage sur la chaussée des rues et pistes cyclables pour les années 2016, 2017 et 2018;

**CONSIDÉRANT** la recommandation positive du directeur général et secrétaire-trésorier;

**CONSIDÉRANT** que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Guy Rondeau  
Appuyée par Janie Tremblay  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** les membres du conseil de la municipalité autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier à payer la somme suivante :

- A-1 Lignes Jaunes (9219-4463 Québec inc.)  
Facture n° 2160                      45 254,85 \$ taxes incluses

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**FOURNITURE D'ÉQUIPEMENT DE MESURE ET DE TRANSMISSION POUR LES DÉBITMÈTRES D'EAU USÉE**  
**OCTROI DU CONTRAT**

**ATTENDU** le point 08-CE-17 de la Commission de l'eau, tenue le 15 mars 2017;

**ATTENDU** le prix soumis par l'entreprise Avensys Solutions, en date du 8 mai 2017, pour la fourniture d'équipement de mesure et de transmission pour les débitmètres d'eau usée;

**ATTENDU** le rapport ST-17-20 préparé par le directeur des Services techniques, en date du 25 mai 2017;

**CONSIDÉRANT** que des crédits sont disponibles dans la réserve de l'eau;

**Sur la proposition de Claude Bélanger**  
**Appuyée par Chantal Riopel**  
**Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** les membres du conseil de la municipalité accordent le contrat pour la fourniture d'équipement de mesure et de transmission pour les débitmètres d'eau usée à l'entreprise Avensys Solutions, pour un montant de 21 020,31 \$ taxes incluses;

**QUE** la présente dépense soit financée à même la réserve de l'eau;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Jonathan Marion, directeur des Services techniques et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**TRAVAUX DE PROGRAMMATION À LA CENTRALE D'EAU POTABLE ROBERT-BOUCHER – OCTROI DU CONTRAT**

**ATTENDU** le prix soumis par l'entreprise Constructions F.J.L. inc., en date du 19 mai 2017, pour effectuer des travaux de programmation à la centrale d'eau potable Robert-Boucher;

**ATTENDU** le rapport ST-17-18 préparé par le directeur des Services techniques, en date du 23 mai 2017;

**CONSIDÉRANT** que des crédits sont disponibles à même le budget d'opération de la centrale d'eau;

**Sur la proposition de Claude Bélanger**  
**Appuyée par Chantal Riopel**  
**Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** les membres du conseil de la municipalité accordent le contrat pour la réalisation de travaux de programmation supplémentaires à la centrale d'eau potable Robert-Boucher à l'entreprise Constructions F.J.L. inc., pour un montant de 6 007,44 \$ taxes incluses;

**QUE** la présente dépense soit financée à même le budget d'opération de la centrale d'eau;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Jonathan Marion, directeur des Services techniques et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**SOUSSIONS – FOURNITURE ET POSE D’UN REVÊTEMENT  
ACRYLIQUE SUR DEUX TERRAINS DE TENNIS AU PARC  
D’AILLEBOUST – OCTROI DU CONTRAT**

**ATTENDU** les soumissions reçues pour la fourniture et la pose d’un revêtement acrylique sur deux terrains de tennis au parc D’Ailleboust, à savoir :

- Bourassa Sport Technologie inc. 11 325,04 \$ taxes incluses
- Revêtement de tennis Sud-Ouest inc. 12 877,20 \$ taxes incluses
- Gagné Sports 23 592,87 \$ taxes incluses

**ATTENDU** le rapport ST-17-17 préparé par le directeur des Services techniques, en date du 23 mai 2017, à l’effet que la soumission la plus basse est conforme;

**CONSIDÉRANT** que des crédits sont disponibles dans le fonds de parc;

**Sur la proposition de Guy Rondeau  
Appuyée par Janie Tremblay  
Il est résolu à l’unanimité :**

**QUE** les membres du conseil de la municipalité accordent le contrat pour la fourniture et la pose d’un revêtement acrylique sur deux terrains de tennis au parc D’Ailleboust à l’entreprise Bourassa Sport Technologie inc., pour un montant de 11 325,04 \$ taxes incluses;

**QUE** la présente dépense soit financée à même le fonds de parc;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Jonathan Marion, directeur des Services techniques et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**FOURNITURE D’AFFICHEURS DE VITESSE RADAR MOBILE  
ET FIXE – SIGNALISATION KALITEC INC. – PAIEMENT  
FINAL DE FACTURES**

**ATTENDU** les factures reçues de l’entreprise Signalisation Kalitec inc., en date du 17 mai 2017, concernant la fourniture de deux afficheurs de vitesse radar, selon la résolution 2017-03-136;

**ATTENDU** le montant additionnel de 610 \$ taxes en sus, approuvé par le directeur des Services techniques, concernant l’ajout d’un poteau cannelé;

**CONSIDÉRANT** la recommandation positive du directeur général et secrétaire-trésorier;

**CONSIDÉRANT** que des crédits sont disponibles dans le fonds de roulement;

**Sur la proposition de Guy Rondeau  
Appuyée par Robert Groulx  
Il est résolu à l’unanimité :**

**QUE** les membres du conseil de la municipalité autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier à payer la somme suivante :

- Signalisation Kalitec inc.
- Facture n° 21020 12 124,40 \$
- Facture n° 21021 5 599,28 \$
- 17 723,68 \$ taxes incluses

**QUE** le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à prendre les crédits dans le fonds de roulement pour une période d'amortissement de 5 ans;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-06-280

**RÈGLEMENT 2067-2016 – CONFECTION DES PLANS ET DEVIS ET EXÉCUTION DES TRAVAUX DE FONDATION DE RUE, D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL NON CONVENTIONNEL, D'ASPHALTAGE ET D'ÉCLAIRAGE POUR LA RUE DES ORMEAUX, LE BOULEVARD L'ASSOMPTION ET LA RUE DES COLIBRIS – PAIEMENT DE FACTURE PROVISOIRE**

**ATTENDU** les factures reçues de la firme d'ingénierie Beaudoin Hurens, en date du 25 avril et 23 mai 2017, concernant leur mandat de services professionnels pour la confection des plans et devis et l'exécution des travaux de fondation de rue, d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial non conventionnel, d'asphaltage et d'éclairage pour la rue des Ormeaux, le boulevard L'Assomption et la rue des Colibris, octroyé selon la résolution 2016-11-10308;

**CONSIDÉRANT** la recommandation positive du directeur général et secrétaire-trésorier;

**CONSIDÉRANT** que des crédits sont disponibles dans le règlement 2067-2016;

**Sur la proposition de Guy Rondeau  
Appuyée par Chantal Riopel  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** les membres du conseil de la municipalité autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier à payer la somme suivante :

- Beaudoin Hurens	
Facture n° 17-3293	16 671,38 \$ taxes incluses
Facture n° 17-3361	8 623,13 \$ taxes incluses
Total :	<u>25 294,51 \$ taxes incluses</u>

**QUE** la présente dépense soit financée par le règlement 2067-2016;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-06-281

**ÉTUDE ET ESTIMATION SUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE PRISE D'EAU BRUTE EXISTANTE – CENTRALE D'EAU POTABLE ROBERT-BOUCHER – FIRME D'INGÉNIERIE BEAUDOIN HURENS – PAIEMENT FINAL**

**ATTENDU** la facture reçue de la firme d'ingénierie Beaudoin Hurens, en date du 17 mai 2017, concernant leur mandat pour la réalisation d'une étude et une estimation sur la construction d'une nouvelle prise d'eau brute et la rénovation de la station de pompage d'eau brute existante à la centrale d'eau potable Robert-Boucher, selon la résolution 2016-12-10365;

**CONSIDÉRANT** la recommandation positive du directeur général et secrétaire-trésorier;

**CONSIDÉRANT** que des crédits sont disponibles dans la réserve financière de l'eau;

**CONSIDÉRANT** que les travaux sont admissibles au programme TECQ 2014-2018;

**Sur la proposition de Claude Bélanger  
Appuyée par Chantal Riopel  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** les membres du conseil de la municipalité autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier à payer la somme suivante :

- Beaudoin Hurens  
Facture n° 17-3350                      5 185,49 \$ taxes incluses

**QUE** la présente dépense soit financée par la réserve financière de l'eau et remboursée par le programme TECQ 2014-2018;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-06-282

**RÉALISATION DE L'AUDIT QUINQUENNAL ET D'UN SCHEMA  
DU PROCÉDÉ DE TRAITEMENT DE LA CENTRALE D'EAU  
POTABLE ROBERT-BOUCHER – FIRME D'INGÉNIERIE  
BEAUDOIN HURENS – PAIEMENT FINAL**

**ATTENDU** la facture reçue de la firme d'ingénierie Beaudoin Hurens, en date du 1er mars 2017, concernant leur mandat de services professionnels pour la réalisation de l'audit quinquennal et d'un schéma du procédé de traitement de la centrale d'eau potable Robert-Boucher, selon la résolution 2016-10-10227;

**CONSIDÉRANT** la recommandation positive du directeur général et secrétaire-trésorier;

**CONSIDÉRANT** que des crédits sont disponibles dans la réserve financière de l'eau;

**Sur la proposition de Chantal Riopel  
Appuyée par Claude Bélanger  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** les membres du conseil de la municipalité autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier à payer la somme suivante :

- Beaudoin Hurens  
Facture n° 17-0739                      2 730,66 \$ taxes incluses  
Facture n° 17-3349                      546,13 \$ taxes incluses

**QUE** la présente dépense soit financée par la réserve financière de l'eau;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**DEMANDE DE MME JANICK NOURY POUR LA COUPE DE DEUX ARBRES AU 143, RUE SAINTE-ADELE – AUTORISATION**

**ATTENDU** la demande de Mme Janick Noury, datée du 15 mai 2017, pour faire couper deux arbres au 143, rue Sainte-Adèle;

**ATTENDU** que les arbres concernés sont des érables argentés et qu'ils présentent des fissures importantes;

**ATTENDU** que lesdits arbres sont situés dans l'emprise de la rue;

**ATTENDU** l'orientation prise par les membres du conseil voulant que les arbres coupés doivent être remplacés;

**CONSIDÉRANT** que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Robert Bibeau  
Appuyée par Robert Groulx  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** les membres du conseil de la municipalité autorisent le Service des travaux publics à faire abattre les érables situés dans l'emprise de rue en façade de la propriété sise au 143, rue Sainte-Adèle et que la Municipalité en assume les coûts;

**QUE** la présente autorisation soit conditionnelle à ce que :

- 1) la propriétaire concernée s'engage à planter, dans la cour avant, deux arbres ayant un diamètre minimal de 30 millimètres mesuré à une hauteur de 30 centimètres sur le tronc de l'arbre;
- 2) la propriétaire verse un dépôt de 200 \$, qui lui sera remis dès qu'elle aura rempli toutes les conditions de la convention signée avec la Municipalité;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à Mme Janick Noury, à M. Daniel Bonin, surintendant du Service des travaux publics et à Mme Johanne Bourdon, inspectrice des bâtiments.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**DEMANDE DE MME ROLLANDE MOULIN POUR LA COUPE D'UN ARBRE AU 112, RUE BOUSQUET – AUTORISATION**

**ATTENDU** la demande de Mme Rollande Moulin, datée du 18 mai 2017, pour faire couper un arbre au 112, rue Bousquet;

**ATTENDU** que l'arbre concerné est un érable argenté et qu'il présente une fissure importante;

**ATTENDU** que ledit arbre est situé dans l'emprise de la rue;

**ATTENDU** l'orientation prise par les membres du conseil voulant que les arbres coupés doivent être remplacés;

**CONSIDÉRANT** que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Robert Bibeau  
Appuyée par Robert Groulx  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** les membres du conseil de la municipalité autorisent le Service des travaux publics à faire abattre l'érable situé dans l'emprise de rue en façade de la propriété sise au 112, rue Bousquet et que la Municipalité en assume les coûts;

**QUE** la présente autorisation soit conditionnelle à ce que :

- 1) la propriétaire concernée s'engage à planter, dans la cour avant, un arbre ayant un diamètre minimal de 30 millimètres mesuré à une hauteur de 30 centimètres sur le tronc de l'arbre;
- 2) la propriétaire verse un dépôt de 100 \$, qui lui sera remis dès qu'elle aura rempli toutes les conditions de la convention signée avec la Municipalité;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à Mme Rollande Moulin, à M. Daniel Bonin, surintendant du Service des travaux publics et à Mme Johanne Bourdon, inspectrice des bâtiments.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-06-285

**RÈGLEMENT 2089-2017 – RÈGLEMENT ENCADRANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES ROUTIERS – ADOPTION**

**ATTENDU** que le paragraphe 5° de l'article 626 du Code de la Sécurité Routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à la municipalité d'adopter un règlement pour prohiber la circulation de tout véhicule routier dans les chemins qu'elle indique pourvu que cette prohibition soit indiquée par une signalisation appropriée;

**ATTENDU** qu'il est nécessaire de revoir la réglementation en vigueur dans la Municipalité concernant, notamment, la circulation des véhicules lourds et des véhicules-outils sur les chemins publics dont l'entretien est à la charge de la Municipalité afin d'assurer la protection du réseau routier, la sécurité des citoyens et la tranquillité des secteurs résidentiels;

**ATTENDU** que l'avis de motion donné concernant le Règlement 2015-2014 « Règlement modifiant le règlement 791-1999 concernant la circulation des camions et des véhicules outils sur le territoire de la municipalité de Saint-Charles-Borromée » est retiré;

**CONSIDÉRANT** que l'avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné par M. le conseiller Robert Groulx lors de la séance ordinaire du 15 mai 2017;

**CONSIDÉRANT** qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

**CONSIDÉRANT** que M. le maire André Hénault a expliqué l'objet, la portée et les conséquences de l'adoption du règlement;

**EN CONSÉQUENCE**

**Sur la proposition de Robert Groulx  
Appuyée par Claude Bélanger  
Il est résolu à l'unanimité**

**QUE** le règlement numéro 2089-2017 soit adopté tel que rédigé;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-CHARLES-BORROMÉE  
DISTRICT JUDICIAIRE DE JOLIETTE**

**RÈGLEMENT 2089-2017**

**Règlement encadrant la circulation des véhicules routiers.**

**ARTICLE 1** – Dans le présent règlement, les mots suivants signifient :

**Véhicule lourd** : un véhicule routier, autre qu'un véhicule d'urgence, dont le poids nominal brut est de 4 500 kg ou plus, conçu et aménagé principalement pour le transport de biens ou pour le transport d'un équipement qui y est fixé en permanence et de ses accessoires de fonctionnement. Sont également des véhicules lourds, les ensembles de véhicules routiers dont au moins un des véhicules le formant a un poids nominal brut de 4 500 kg ou plus;

**Véhicule-outil** : un véhicule routier, autre qu'un véhicule monté sur un châssis de camion, fabriqué pour effectuer un travail et dont le poste de travail est intégré au poste de conduite du véhicule. Aux fins de cette définition, un châssis de camion est un cadre muni de l'ensemble des composantes mécaniques qui doivent se trouver sur un véhicule routier fabriqué pour le transport de personnes, de marchandises ou d'un équipement.

**Véhicule routier** : un véhicule motorisé qui peut circuler sur un chemin; sont exclus des véhicules routiers les véhicules pouvant circuler uniquement sur rails, les bicyclettes assistées et les fauteuils roulants mus électriquement; les remorques, les semi-remorques et les essieux amovibles sont assimilés aux véhicules routiers.

**Livraison locale** : la livraison effectuée dans une zone de circulation interdite et signalisée par un panneau qui autorise les conducteurs de véhicules lourds et de véhicule-outil à circuler dans cette zone de circulation interdite afin d'y effectuer l'une ou l'autre des tâches suivantes :

- Prendre ou livrer un bien;
- Fournir un service;
- Exécuter un travail;
- Faire réparer le véhicule;
- Conduire le véhicule à son point d'attache.

**Point d'attache** : le point d'attache du véhicule fait référence à l'établissement de l'entreprise, c'est-à-dire au lieu de remisage du véhicule, au bureau, à l'entrepôt, au garage ou au stationnement de l'entreprise.

**Véhicule d'urgence** : un véhicule routier utilisé comme véhicule de police conformément à la Loi sur la police (L.R.Q., c. P-13.1), un véhicule routier utilisé comme ambulance conformément à la Loi sur les services préhospitaliers d'urgence (L.R.Q., c. S-6.2), un véhicule routier de service d'incendie ou tout autre véhicule routier satisfaisant aux critères établis par règlement pour être reconnu comme véhicule d'urgence par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ).

**ARTICLE 2** – La circulation des véhicules lourds et des véhicules-outils est interdite sur l'ensemble des voies de circulations sur le territoire de la Municipalité à l'exception des voies de circulation suivantes, lesquelles sont indiquées sur le plan joint au présent règlement comme Annexe « A » pour en faire partie intégrante;

- a) Rang de la Petite-Noraie entre la limite du rang de la Petite Noraie et la rue de la Petite Noraie et le chemin de ligne de la Petite Noraie;
- b) Rue de la Petite-Noraie;
- c) Chemin du Golf Ouest;
- d) Rue de la Visitation entre le chemin du Golf Ouest et la limite territoriale entre la municipalité de Saint-Charles-Borromée et Saint-Ambroise-de-Kildare.

**ARTICLE 3** – L'article 3 ne s'applique pas :

- a) aux véhicules lourds et aux véhicules outils qui doivent se rendre à un endroit auquel ils ne peuvent accéder qu'en pénétrant dans la zone de circulation interdite afin de prendre ou de livrer un bien, de fournir un service, d'exécuter un travail, de faire réparer le véhicule ou de le conduire à son point d'attache.
- b) aux véhicules hors-normes circulant en vertu d'un permis spécial de circulation autorisant expressément l'accès au chemin interdit;
- c) à la machinerie agricole, aux tracteurs de ferme et aux véhicules de ferme, tels qu'ils sont définis dans le *Règlement sur l'immatriculation des véhicules routiers* (décret 1420-91 du 16 octobre 1991);
- d) aux dépanneuses;
- e) aux véhicules d'urgence.

**ARTICLE 4** – Quiconque contrevient à l'article 3 commet une infraction est passible d'une amende conformément au *Code de la sécurité routière* (article 647, chapitre C-24.2).

**ARTICLE 5** – Le présent règlement abroge le règlement numéro 791-99 - Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules outils sur le territoire de la municipalité de Saint-Charles-Borromée et ses modifications.

**ARTICLE 6** – Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-06-286

**FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN PANNEAU ÉLECTRIQUE DE 125 AMPÈRES À LA PLAGE MARIA-GORETTI – OCTROI DU CONTRAT**

**ATTENDU** le prix soumis par Entreprise d'électricité Bertrand Bellemare inc. pour la fourniture et l'installation d'un panneau électrique de 125 ampères à la plage Maria-Goretti;

**ATTENDU** le rapport ST-17-22 préparé par le directeur des Services techniques, en date du 31 mai 2017;

**CONSIDÉRANT** que des crédits sont disponibles dans le fonds de roulement;

**Sur la proposition de Guy Rondeau  
Appuyée par Janie Tremblay  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** les membres du conseil de la municipalité accordent le contrat pour la fourniture et l'installation d'un panneau électrique de 125 ampères à la plage Maria-Goretti à Entreprise d'électricité Bertrand Bellemare inc., pour un montant de 9 326 \$ taxes incluses;

**QUE** le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à prendre les crédits dans le fonds de roulement pour une période d'amortissement de 5 ans;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Jonathan Marion, directeur des Services techniques et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-06-287

**FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN PANNEAU DE  
TRANSFERT ÉLECTRIQUE ET D'UN FUSIBLE DE  
150 AMPÈRES AU CENTRE SAINT-JEAN-BOSCO – OCTROI DU  
CONTRAT**

**ATTENDU** les soumissions reçues, à savoir :

- Les Installations électriques Roger Lachapelle inc. 5 691,26 \$ taxes incluses
- Entreprise d'électricité Bertrand Bellemare inc. 8 159,00 \$ taxes incluses

**ATTENDU** le rapport ST-17-21 préparé par le directeur des Services techniques, en date du 31 mai 2017;

**CONSIDÉRANT** que des crédits sont disponibles dans le fonds de roulement;

**Sur la proposition de Guy Rondeau  
Appuyée par Chantal Riopel  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** les membres du conseil de la municipalité accordent le contrat pour la fourniture et l'installation d'un panneau de transfert électrique et d'un fusible de 150 ampères au centre Saint-Jean-Bosco à l'entreprise Les Installations électriques Roger Lachapelle inc., pour un montant de 5 691,26 \$ taxes incluses;

**QUE** le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à prendre les crédits dans le fonds de roulement pour une période d'amortissement de 5 ans;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Jonathan Marion, directeur des Services techniques et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-06-288

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 93, RUE DE LA  
PETITE-NORAIE – LOT 4 561 005 – ACCEPTATION**

**ATTENDU** le rapport DG-17-07 préparé par le directeur général et secrétaire-trésorier, le 5 juin 2017, à l'effet qu'il n'a reçu aucune objection de la part des citoyens;

**Sur la proposition de Robert Bibeau  
Appuyée par Chantal Riopel  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** les membres du conseil de la municipalité acceptent la demande de dérogation mineure présentée par Mme Mylène Corfield et M. Mathieu Prud'homme concernant la diminution de 2,73 mètres de la marge de recul avant prescrite de 7,6 mètres pour la résidence unifamiliale isolée existante au 93, rue de la Petite-Noraie, soit le lot 4 561 005;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à Mme Mylène Corfield et M. Mathieu Prud'homme et à M. Jonathan Rondeau, coordonnateur du Service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-06-289

**RÈGLEMENT 2086-2017 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 523-1989 AFIN DE NE PLUS RESTREINDRE À 7 MÈTRES LA HAUTEUR DES BÂTIMENTS PRINCIPAUX POUR LES STATIONS-SERVICE – ADOPTION**

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné par M. le conseiller Claude Bélanger lors de la séance ordinaire tenue le 15 mai 2017;

**ATTENDU** qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

**ATTENDU** que M. le maire André Hénault a expliqué l'objet, la portée et les conséquences de l'adoption du règlement;

**Sur la proposition de Claude Bélanger  
Appuyée par Chantal Riopel  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** les membres du conseil de la municipalité adoptent par résolution le règlement 2086-2017 modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin de ne plus restreindre à 7 mètres la hauteur des bâtiments principaux pour les stations-service;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Jacques Bussièrès, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Joliette;

Le texte du règlement 2086-2017 se retrouve dans le livre des règlements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-06-290

**RÈGLEMENT 2087-2017 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 523-1989 AFIN D'AUTORISER L'HABITATION AU-DESSUS DES SERVICES PROFESSIONNELS, D'AFFAIRES ET FINANCIERS DANS LA ZONE S19 – ADOPTION**

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné par M. le conseiller Robert Bibeau lors de la séance ordinaire tenue le 15 mai 2017;

**ATTENDU** qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

**ATTENDU** que M. le maire André Hénault a expliqué l'objet, la portée et les conséquences de l'adoption du règlement;

**Sur la proposition de Robert Bibeau  
Appuyée par Chantal Riopel  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** les membres du conseil de la municipalité adoptent par résolution le règlement 2087-2017 modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin de permettre l'habitation unifamiliale et l'habitation bi et trifamiliale au-dessus des services professionnels, d'affaires et financiers dans la zone S19;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Jacques Bussières, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Joliette;

Le texte du règlement 2087-2017 se retrouve dans le livre des règlements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-06-291

**SERVICE DES LOISIRS – FOURNITURE DE CHAISES  
EMPILABLES – AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES**

**ATTENDU** les orientations prises par les membres du conseil municipal lors du lac-à-l'épaule 2016;

**Sur la proposition de Janie Tremblay  
Appuyée par Guy Rondeau  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** les membres du conseil de la municipalité autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier à aller en appel d'offres pour la fourniture de chaises empilables pour le Service des loisirs;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à Mme France Rivest, directrice du Service des loisirs et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-06-292

**LES AUBERGES DU CŒUR DE LANAUDIÈRE – 6<sup>E</sup> TOUR  
CYCLISTE – AUTORISATION DE PASSAGE**

**ATTENDU** la demande reçue de la Maison d'hébergement jeunesse Roland-Gauvreau, datée du 4 mai 2017, concernant l'obtention d'une autorisation de passage pour la tenue de l'événement « 6<sup>e</sup> tour cycliste » qui se tiendra le 8 juillet 2017, lequel est organisé par Les Auberges du cœur de Lanaudière;

**ATTENDU** que les membres du conseil désirent encourager les objectifs poursuivis par Les Auberges du cœur de Lanaudière, tout en favorisant l'activité physique;

**Sur la proposition de Robert Groulx  
Appuyée par Guy Rondeau  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** les membres du conseil de la municipalité autorisent les participants de l'événement « 6<sup>e</sup> tour cycliste » à circuler dans les rues de la municipalité le 8 juillet 2017 selon le plan ci-annexé, afin de visiter les trois Auberges du cœur du nord de Lanaudière;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Sylvain Daneault, coordonnateur de la Maison d'hébergement jeunesse Roland-Gauvreau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-06-293

**DÉFI VÉLO LANAUDIÈRE – ÉDITION 2017 – PARTICIPATION  
MUNICIPALE**

**ATTENDU** que Défi Vélo Lanaudière tiendra sa 12<sup>e</sup> édition le 26 août 2017 sur le territoire de la municipalité de Saint-Charles-Borromée;

**ATTENDU** que les membres du conseil désirent encourager les objectifs poursuivis par Défi Vélo Lanaudière, tout en favorisant l'activité physique;

**CONSIDÉRANT** que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Janie Tremblay  
Appuyée par Chantal Riopel  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** les membres du conseil de la municipalité acceptent, en collaboration avec la Caisse Desjardins de Joliette, d'être « commanditaire or » en vue de la tenue de la 12<sup>e</sup> édition de Défi Vélo Lanaudière, et à cet effet, autorisent :

- le directeur général et secrétaire-trésorier à verser une commandite de 2 500 \$ à Défi Vélo Lanaudière;
- les responsables de Défi Vélo Lanaudière à utiliser le centre communautaire Alain-Pagé et l'abri multifonctionnel du parc Casavant-Desrochers, le 26 août 2017;
- le Service d'intervention et soutien aux services d'urgence (I.S.S.U.) à assurer la sécurité lors de l'événement;
- le Service des travaux publics à fournir l'aide technique requise;
- le service d'alcool sur le site, selon les exigences de la Régie des alcools, des courses et des jeux;

**QUE** les membres du conseil de la municipalité autorisent l'installation d'affiches publicitaires temporaires afin d'annoncer le Défi Vélo de Lanaudière;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. François St-Louis, directeur du développement et directeur Camp Papillon pour la Société pour les enfants handicapés du Québec, à M. Jean Bouchard, directeur de poste Sûreté du Québec MRC de Joliette, à Mme France Rivest, directrice du Service des loisirs, à M. Alain Neveu, directeur du Service de l'I.S.S.U., à M. Jacques Fortin, directeur du Service de la prévention des incendies, à M. Daniel Bonin, surintendant du Service des travaux publics et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-06-294

**MAISON ET JARDINS ANTOINE-LACOMBE – AFFICHAGE  
POUR LA SÉRIE ESTIVALE – AUTORISATION**

**ATTENDU** la demande reçue de Mme Annie Latour, directrice générale et artistique de la Maison et jardins Antoine-Lacombe, afin d'obtenir l'autorisation d'installer une affiche publicitaire temporaire pour annoncer la Série estivale *Les Éphémères*;

**ATTENDU** la réglementation municipale sur l'affichage en vigueur permettant ce type d'enseigne sous certaines conditions;

**Sur la proposition de Janie Tremblay  
Appuyée par Guy Rondeau  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** les membres du conseil de la municipalité autorisent l'installation d'une affiche publicitaire temporaire afin d'annoncer la Série estivale *Les Éphémères* qui se tiendra du 19 juin au 5 septembre 2017, selon la réglementation en vigueur, sous réserve de l'approbation finale pour le Service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à Mme Annie Latour, directrice générale et artistique de la Maison et jardins Antoine-Lacombe et à M. Jonathan Rondeau, coordonnateur du Service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-06-295

**CAMPAGNE PROVINCIALE D'ARRACHAGE DE L'HERBE À  
POUX 2017 – 11<sup>E</sup> ÉDITION – ASSOCIATION PULMONAIRE DU  
QUÉBEC – AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT** la demande de fidélisation au mouvement d'arrachage de l'herbe à poux de l'Association pulmonaire du Québec;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Charles-Borromée participe depuis plusieurs années à la campagne d'arrachage de l'herbe à poux;

**Sur la proposition de Janie Tremblay  
Appuyée par Guy Rondeau  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** la Municipalité de Saint-Charles-Borromée participe au mouvement lancé par l'Association pulmonaire du Québec dans le cadre de sa 11<sup>e</sup> campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux;

**QUE** la Municipalité de Saint-Charles-Borromée invite les autres villes et municipalités de la MRC de Joliette à participer à ladite campagne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-06-296

**LES JOURNÉES DE LA CULTURE – 21E ÉDITION**  
**PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA CULTURE**

**ATTENDU** que la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la municipalité de Saint-Charles-Borromée et de la qualité de vie de ses citoyens;

**ATTENDU** que la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

**ATTENDU** que la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Charles-Borromée a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

**ATTENDU** que le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

**ATTENDU** que l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

**Sur la proposition de Janie Tremblay**  
**Appuyée par Guy Rondeau**  
**Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** les membres du conseil de la municipalité, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclament *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**INFORMATION**

- Rapport des permis de construction – Mai 2017

2017-06-297

**RÉFECTION DE LA PORTION DU RANG DOUBLE SUR LE**  
**TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-**  
**BORROMÉE – AUTORISATION POUR RÉALISER LES TRAVAUX**

**ATTENDU** le rapport ST-17-19 préparé par le directeur des Services techniques, en date du 25 mai 2017;

**CONSIDÉRANT** que des crédits sont disponibles dans le fonds de roulement et dans la réserve des travaux routiers;

**Sur la proposition de Guy Rondeau  
Appuyée par Chantal Riopel  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** les membres du conseil de la municipalité autorisent la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare à réaliser les travaux de réfection du rang Double dans la portion appartenant à la Municipalité de Saint-Charles-Borromée et à nous facturer lesdits travaux, pour un montant de 20 758,38 \$ taxes incluses;

**QUE** cette dépense soit financée par le fonds de roulement sur une période d'amortissement de 5 ans et remboursée par la réserve des travaux routiers;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à Mme Patricia Labby, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare et à M. Jonathan Marion, directeur des Services techniques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-06-298

**REGROUPEMENT DES OFFICES D'HABITATION SUR LE  
TERRITOIRE DE LA MRC DE JOLIETTE – NOMINATION  
D'UNE REPRÉSENTANTE AU COMITÉ DE TRAVAIL ET DE  
CONCERTATION**

**ATTENDU** que la Société d'habitation du Québec (SHQ) souhaite le regroupement des offices d'habitation (OH);

**ATTENDU** que ces regroupements doivent se réaliser sur une base consensuelle;

**ATTENDU** que lors de la rencontre d'information tenue par le Regroupement des offices d'habitation du Québec (ROHQ), le 29 mai 2017, la majorité des participants ont manifesté leur préférence à s'engager dans un projet d'un seul regroupement pour l'ensemble des offices municipaux d'habitation du territoire;

**ATTENDU** qu'un Comité de travail et de concertation (CTC) doit être créé pour permettre le dialogue entre les parties et la réalisation d'un plan d'affaires;

**ATTENDU** que ce plan d'affaires doit être présenté aux Municipalités pour approbation finale;

**Sur la proposition de Robert Groulx  
Appuyée par Robert Bibeau  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** le conseil municipal recommande la nomination de Mme Chantal Riopel pour siéger au Comité de concertation et de transition comme représentante de la municipalité;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise au Comité de travail et de concertation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-06-299

**ENTENTE CONCERNANT LA PANNE À LA CENTRALE D'EAU POTABLE ROBERT-BOUCHER – AUTORISATION DE SIGNATURE**

ATTENDU les frais encourus par la Municipalité de Saint-Charles-Borromée pour les événements entourant la panne survenue à la centrale d'eau potable Robert-Boucher, le 18 février 2017;

ATTENDU la recommandation de la Commission de l'eau datée du 15 mai 2017;

**Sur la proposition de Claude Bélanger  
Appuyée par Chantal Riopel  
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité entérinent et autorisent la signature de l'entente concernant le dédommagement des frais occasionnés par la panne survenue à la centrale d'eau potable Robert-Boucher;

QU'à cette fin, le directeur général et secrétaire-trésorier ou en son absence le directeur général adjoint, soit autorisé à signer l'entente pour et au nom de la Municipalité;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Jonathan Marion, directeur des Services techniques et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-06-300

**RÈGLEMENT 2045-2015 - L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE DEUX SECTIONS DU RANG DE LA PETITE-NORAIE – ENTENTE CONCERNANT L'EXÉCUTION DES TRAVAUX – AUTORISATION DE SIGNATURE**

ATTENDU la recommandation positive du directeur général et secrétaire-trésorier;

**Sur la proposition de Guy Rondeau  
Appuyée par Chantal Riopel  
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité entérinent et autorisent la signature de l'entente concernant l'exécution des travaux de réfection de deux sections du rang de la Petite-Noraie;

QU'à cette fin, le directeur général et secrétaire-trésorier ou en son absence le directeur général adjoint, soit autorisé à signer l'entente pour et au nom de la Municipalité;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-06-301

**APPEL D'OFFRES CONCERNANT LA RÉPARATION ET LE RENOUELEMENT DES SYSTÈMES DE CLIMATISATION ET DE CHAUFFAGE AU CENTRE SAINT-JEAN-BOSCO ANNULATION**

ATTENDU la résolution 2017-03-135 adoptée par les membres du conseil, lors de leur séance du 20 mars 2017, concernant l'autorisation d'aller en appel d'offres pour remplacer le système de chauffage et climatisation au centre Saint-Jean-Bosco;

**ATTENDU** le rapport ST-17-23 préparé par le directeur des Services techniques, en date du 5 juin 2017;

**Sur la proposition de Guy Rondeau  
Appuyée par Chantal Riopel  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** le conseil municipal annule l'appel d'offres pour remplacer le système de chauffage et climatisation au centre Saint-Jean-Bosco se terminant le 5 juin 2017 et autorise de procéder à un nouvel appel d'offres en retirant les éléments mentionnés dans la transmission du directeur des Services techniques;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Jonathan Marion, directeur des Services techniques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-06-302

**EMBAUCHE ÉQUIPE D'ANIMATION – CAMP DE JOUR 2017**

**ATTENDU** le rapport SL-17-13 préparé par le coordonnateur du Service des loisirs, le 5 juin 2017;

**ATTENDU** que les membres du conseil ont déjà embauché l'équipe d'animation du camp de jour 2017 selon les résolutions 2017-04-208 et 2017-05-255;

**ATTENDU** le désistement de deux personnes;

**CONSIDÉRANT** que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Janie Tremblay  
Appuyée par Chantal Riopel  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** les membres du conseil embauchent les personnes suivantes pour compléter l'équipe d'animation du camp de jour 2017, rétroactivement au 26 mai 2017 :

Spécialistes

Charles Viau (sciences et musique)

Élizabeth Prud'Homme (langues)

**QUE** la période d'embauche soit d'une durée de 8 à 9 semaines, incluant la formation DAFA si celle-ci n'est pas complétée, le tout conformément à la grille salariale établie;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à Mme France Rivest, directrice du Service des loisirs et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-06-303

**PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS  
PIQM-MADA – PROLONGEMENT DU RÉSEAU MULTIFONCTIONNEL  
RUE ROMÉO-GAUDREAU**

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Charles-Borromée a pris connaissance du guide sur les règles et normes du PIQM-MADA;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Charles-Borromée désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour le projet de prolongement du réseau multifonctionnel sur la rue Roméo-Gaudreault;

**Sur la proposition de Guy Rondeau  
Appuyée par Chantal Riopel  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le conseil municipal de Saint-Charles-Borromée autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1.5 du PIQM relativement au projet de prolongement du réseau multifonctionnel sur la rue Roméo-Gaudreault;

**QUE** le conseil municipal de Saint-Charles-Borromée s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet;

**QUE** le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Claude Crépeau, soit autorisé à signer les documents de demande de subvention relatifs au projet de prolongement du réseau multifonctionnel sur la rue Roméo-Gaudreault, dans le cadre du PIQM-MADA;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### **DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance du conseil se tiendra le lundi 19 juin 2017, à 20 h, à l'hôtel de ville de Saint-Charles-Borromée.

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 21 h 38.

---

André Hénault  
Maire

---

Claude Crépeau, B. Urb.  
Directeur général et secrétaire-trésorier